



Compte-rendu du Conseil Municipal du 19 mai 2014

Présents : Thierry IGONNET, Annie VOUILLON, Marie-Thérèse CHAPELIER, Jean THOREUX, Jean-Claude WAEBER, Mathilde CORTAMBERT, Daniel LEDUC, Marie-Christine GRIFFON, Catherine PARISOT, Daniel DUMONTET, Thierry DELHOMME, Géraldine BRUYERE, Sandrine BARRAUD, Benoit JUGNET,

Absents, excusés : Thierry MICHEL,

Animateur de séance : Jean-Claude WAEBER

Secrétaire de séance : Mathilde CORTAMBERT

Participait sans voix délibérative : Marie-Claude GUILLOUX

Le compte-rendu de la réunion du 14 avril est adopté à l'unanimité après correction de fautes de frappe.

Concert des **MATRAYES**

Une délégation de l'association des « MATRAYES » est présente pour expliquer et argumenter au sujet de sa demande de location de la salle du CART en vue de l'organisation de son traditionnel concert la veille du lundi de pentecôte.

Le Maire fait un rapide résumé de la problématique (musique amplifiée, nuisances, bruit, horaire des autorisations des débits de boisson, évolution de l'utilisation de la salle...).

Pour leur donner la parole il interrompt la séance du conseil et permet à la délégation de s'exprimer.

Thierry GAUTHIER explique que leur association existe depuis 20 ans et que leur seule manifestation consiste maintenant en l'organisation de ce concert, une fois par an. Il précise que la date du dimanche soir est privilégiée car le public est différent de celui du samedi, plus difficile à gérer. Il indique que des essais de concert en plein air ont été tentés mais qu'ils ne répondent pas aux attentes de leur public et demandent une organisation lourde (équipement, intempéries, électricité, acoustique...)

Il insiste sur le fait que cette soirée qui peut être bruyante et quelque peu excessive sur certains points n'est pas agressive et que les organisateurs n'ont jamais déploré de violences.

L'association a toujours fait au mieux pour protéger la salle, assurer un service d'ordre efficace, tenter de diminuer au maximum les nuisances.

Le Maire salue l'effort sincère et véritable de l'organisation et explique la difficulté à faire cohabiter certaines activités sur une même commune en rappelant les remarques régulières qu'il reçoit de riverains ou d'opposants dès qu'une manifestation, quelle qu'elle soit, est mise en place ; bal en plein air, rallye, chasse, randonnée en quad ou 4X4...

Il rappelle que le souci de la municipalité est de maintenir une vie associative et d'assurer une animation tout au long de l'année en essayant de changer les emplacements des festivités pour que les "nuisances" ne soient pas toujours au même endroit.

L'association des "Matrayes" n'ayant plus rien à ajouter le maire reprend le cours normal du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, décide :

- d'accepter de louer à l'association des "Matrayes" la salle du CART
- de déroger, à titre exceptionnel aux directives quant au respect du limiteur de son en restant toutefois dans des limites raisonnables et de l'horaire de l'autorisation du débit de boisson en accordant une prolongation jusqu'à 3 heures
- de demander à l'association de continuer à respecter, comme elle le faisait auparavant, les lieux, le site, le voisinage et de s'assurer de la protection de la salle et de l'état des abords.
- de faire un bilan à l'issue de la manifestation

TRAVAUX ET PROJETS EN COURS:

➤ **Ilot JANIN**

Le Maire explique au conseil municipal que les travaux de réhabilitation de l'îlot JANIN ont nécessité de nombreux avenants, passés et validés par la communauté de communes.

Il propose au conseil municipal, qui l'accepte, d'attendre d'avoir tous les éléments chiffrés pour présenter un récapitulatif définitif des moins et plus values, à l'approche de la fin du chantier.

Jean THOREUX précise que l'entreprise THIVENT débutera cette semaine les travaux de création de la cour intérieure ainsi que la réfection des trottoirs. L'électricité et la plâtrerie peinture suivent leur cours.

Le conseil municipal charge Jean THOREUX de contacter Mme et M. LEMAHIEU pour leur proposer de profiter des ravalements de façade pour faire de même sur leur propriété.

Le Maire propose que la cuve qui reçoit les eaux usées et pluviales sous le préau soit vidée et condamnée et que l'évacuation des eaux pluviales soit réglée par la même occasion.

➤ **CART**

○ **Réhabilitation de la salle de cinéma du CART**

Les travaux avancent bien, l'écran est démonté, le gros œuvre de la cabine est achevé et l'électricité est pratiquement terminée.

Le choix des couleurs a été effectué. Le noir complet étant préconisé pour optimiser le rendu du cinéma numérique, un devis supplémentaire a été demandé au plâtrier peintre pour changer les dalles blanches du plafond.

➤ **SAB**

○ **Projet gaz naturel**

Jean THOREUX fait le bilan de sa dernière réunion tenue en préfecture le 16 mai au sujet de l'amenée du gaz naturel à MATOUR, à l'initiative de l'usine SAB Matour.

Le projet est en bonne voie avec un partenariat avec le SYDESL, la communauté de communes, l'usine SAB et dans l'attente du positionnement des conseils régional et général.

Le conseil municipal décide de relayer la demande d'information aux professionnels et aux particuliers de la commune qui seraient intéressés pour profiter de l'occasion et se raccorder à ce nouveau réseau.

Un agent du SYDESL et un conseiller municipal se rendront à la disposition des Matourins concernés pour évoquer cette nouvelle possibilité et voir les modalités d'accès.

L'adjoint au Maire précise que les usagers, sous certaines conditions, pourraient bénéficier de subventions à l'installation.

Le Maire indique que les concepteurs du projet profiteraient de ces gros travaux pour passer en même temps la fibre optique et donc réaliser la connexion au très haut débit.

Une réunion d'information est prévue courant septembre.

PERSONNEL COMMUNAL

➤ **Renouvellement CDD**

Le contrat aidé d'un adjoint technique 2^{ème} classe arrive à échéance au 24 juin 2014 ; Il ne peut plus être renouvelé, l'agent étant arrivé au bout du dispositif, ce qui a été confirmé par pôle emploi. Le Maire indique que d'un commun accord ce contrat ne sera pas renouvelé en CDD dans l'immédiat.

➤ **Autorisation à ester en justice**

Le Maire indique à l'assemblée délibérante que des requêtes ont été présentées contre la commune au Tribunal Administratif de DIJON, par l'ancien responsable du Paluet, Rob HEIJNEN contestant des mesures le concernant.

Sur proposition du Maire, le conseil municipal, après avoir obtenu réponse à ses questions et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise le maire ou un adjoint à ester en justice pour défendre les intérêts de la commune auprès de toutes les juridictions (1ère instance, appel et cassation) devant lesquelles elle pourrait être entraînée concernant les requêtes présentées par cet agent.
- autorise le maire ou un adjoint à recourir, si nécessaire, aux services du conseil déjà engagé dans cette procédure.
- mandate le maire ou un adjoint pour prendre toute mesure et signer toute pièce nécessaire à l'exécution de cette décision, et de rendre compte au conseil municipal de l'avancement de ce dossier.

TRAVAUX DES COMMISSION :

➤ **Commission Tourisme :**

○ **Site de Loisirs du Paluet**

▪ **Courts de tennis**

Le Maire rappelle au conseil municipal les délibérations 53 et 80 /2014, relatives au projet de création de nouveaux courts de tennis municipaux sur le site de loisirs du Paluet, en remplacement de ceux abandonnés en raison de leur vétusté pour un montant à ce jour estimé à 39 995 € 20 HT, soit 47 994 € 24 TTC.

Il rappelle que cette opération a fait l'objet d'une aide financière de la Région, dans le cadre du Contrat de développement territorial commun, porté par le Pays sud Bourgogne, plafonnée à 20 000€.

Le pays a depuis fait savoir que l'aide éventuelle s'élèverait à 16 798 €, inférieure aux 20 000€ sollicités par la commune, et que le plan de financement doit être ajusté en conséquence.

Le conseil municipal :

- décide de poursuivre ce projet de construction de deux courts de tennis sur le site communal de loisirs du Paluet.
- accepte le montant estimatif des travaux, d'un montant de 41 995€20HT,
- dit que le plan de financement prévisionnel prévoit l'aide régionale, via le contrat de Pays, pour un montant de 16 798 €, et le financement du solde par emprunt ou autofinancement de la commune, sous réserve de l'obtention d'aides complémentaires encore en cours de recherche,
- dit que les crédits ont été inscrits au budget primitif,
- charge le Maire ou un adjoint, de solliciter l'aide régionale, via le contrat de Pays, ou l'aide de l'état ou encore toute autre aide potentielle à laquelle ce projet se montrerait éligible,
- autorise le maire ou un adjoint à lancer une consultation d'entreprises, dans le cadre d'un MAPA (Marchés à Procédure Adaptée)

- charge le maire ou un adjoint de demander à être autorisé à débiter les travaux avant la notification de la décision du financeur, au cas où cela s'avérerait pertinent, tant concernant l'organisation des travaux et le planning de l'entreprise que pour la compatibilité avec l'organisation de l'accueil du public.
- autorise le maire ou un adjoint à prendre toute mesure et signer toute pièce nécessaire à l'exécution de cette décision.

▪ **Tarifs du Site de Loisirs du Paluet 2014**

Annie VOUILLON fait part au conseil municipal de la proposition de la commission tourisme concernant les tarifs de la base de loisirs pour 2014.

Elle indique plusieurs nouveautés :

- Achat de tables rondes pour le CART qui seront louées 10€ l'unité.
- Possibilité d'utiliser le vidéo projecteur de la commune gracieusement, en signant une convention et en déposant un chèque de caution
- Mise à disposition gracieuse de sacs à déjections canines aux campeurs

Une discussion s'engage quant au tarif de l'animation "kids club" dédiée aux enfants. Le conseil municipal décide d'offrir cette prestation préconisée par "flower camping".

▪ **Tarifs snack-bar**

Annie VOUILLON présente la proposition de tarifs pour le snack-bar du Paluet qui est adoptée par le conseil municipal. Elle indique quelques nouveautés : bœuf Bourguignon, assiette de charcuterie et paëlla en partenariat avec José DA SILVA.

▪ **Modification des horaires du bureau d'accueil du Paluet**

Annie VOUILLON explique que la commission propose une modification des horaires du bureau d'accueil du camping, compte tenu de la moindre affluente entre midi et 14h00 et après 19h00, en instaurant une pause méridienne et une fermeture avancée.

Cela permettrait :

- d'économiser des heures de présence de saisonniers
- de faciliter l'organisation du travail en évitant de remplacer un saisonnier pendant les pauses réglementaires
- au régisseur d'assurer son travail en toute sécurité, de 19h00 à 20h00

Les nouveaux horaires, haute saison, à partir du 5 juillet seraient les suivants :

- 08h00 – 12h30
- 14h30 – 19h00

Il est précisé que le snack étant ouvert le midi et le soir, les clients du Paluet pourraient s'y adresser en cas de besoin.

Le conseil municipal accepte cette proposition.

▪ **Remboursement de frais**

Annie VOUILLON explique au conseil municipal que suite à la parution du camping au "guide du routard" une plaque émaillée publicitaire peut être achetée.

Cet organisme n'accepte que les paiements par chèque bancaire et Pascale GRASSET a dû faire l'avance de 45€ pour la commune.

Le conseil municipal décide de lui rembourser cette somme.

▪ **Programme des animations camping- piscine**

Annie VOUILLON présente au conseil municipal le projet des animations prévues pour la saison estivale. Le conseil municipal en valide le principe et charge la commission de le finaliser définitivement

▪ **Courrier aux associations**

Annie VOUILLON présente au conseil municipal un projet de courrier destiné aux associations de la commune précisant les modalités d'utilisation des divers équipements de la commune.

Le conseil municipal le valide après y avoir apporté quelques modifications.

▪ **Dépôt-vente à l'accueil du camping**

Annie VOUILLON présente au conseil municipal un projet de convention permettant le dépôt-vente de produits touristiques (casquettes, cartes de randonnées), locaux et régionaux (fournisseurs vins, fromages et miels) dans l'enceinte du camping le Paluet et plus précisément le snack/bar. La commission chargée du pilotage du camping le Paluet reconnaît l'intérêt des produits concernés pour diversifier et enrichir l'offre proposée, tout en permettant de ne pas créer de stocks susceptibles de générer des invendus.

Le conseil municipal adopte cette proposition, autorise le principe du dépôt-vente sur la base de loisirs et donne tout pouvoir au Maire ou à un adjoint pour signer tout document utile et éditer une convention de principe.

○ **Maison des Patrimoines**

▪ **Réparation du piano**

Le Maire rappelle au conseil municipal sa réflexion engagée quant à la restauration d'un piano à queue, de valeur, propriété de la commune et exposé à la maison des patrimoines.

Il présente un devis de M. Patrice SAUVAGEOT qui propose deux solutions :

- Une restauration complète : 10 000 €
- Une solution provisoire mais qui induit une utilisation dans des conditions drastiques d'hygrométrie et de température : 1 200€ TTC

Il précise qu'il a rencontré l'école de musique, intéressée par ce projet mais que vu sa situation financière, elle ne peut envisager ce coût supplémentaire pour le moment.

Le conseil municipal décide de différer le dossier et de chercher des solutions.

➤ **Commission Scolaire Jeunesse**

○ **Rencontre avec les enseignants**

Marie-Thérèse CHAPELIER informe le conseil municipal des points évoqués à l'occasion d'une réunion avec les enseignants des écoles primaire et maternelle :

- Information aux enseignants sur le nouveau rôle de Mme PITTON, coordinatrice du temps méridien.
- Discussion autour des nouveaux rythmes scolaires et des difficultés potentielles à venir pour l'application par le SIVU du projet de départ.
- Proposition de faire passer un questionnaire aux parents d'élèves, permettant de :
 - présenter la nouvelle formule et activités périscolaires
 - comptabiliser les élèves qui s'inscriront aux activités périscolaires et APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) par un engagement de principe à l'année.

Ecole primaire :

- Réflexion quant à l'affectation des salles qui seront livrées à l'automne 2014 : l'une pourrait servir de pièce de stockage et l'autre de salle d'arts plastiques. A préciser, en fonction de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires et de l'optimisation de l'utilisation.
- Projet de rénovation de 2 salles de classe pendant les vacances d'été :
 - les enseignants réfléchissent et transmettent au plus vite leurs demandes d'aménagement et de modifications pour optimiser leurs salles respectives et la BCD (Bibliothèque Centre Documentaire)
 - des propositions sont faites autour de la salle BCD : électricité, mobilier à changer (tables plus étroites et plus basses) de façon à améliorer les conditions d'utilisation du vidéoprojecteur ou acquisition de 2 nouveaux vidéoprojecteurs qui seront alors disposés dans chaque salle de classe.
- Les enseignants proposent également de transformer les anciens WC de la cour en lieu de stockage du matériel extérieur. Jean THOREUX indique que ce n'est plus possible compte tenu de l'installation des tableaux électriques dans cette pièce.
- Un grand panneau d'affichage pour l'information des parents d'élèves des 2 écoles en lieu et place de l'actuel est demandé.

Une réflexion s'engage suite à la demande des enseignants d'équiper de tables la BCD pour permettre aux élèves, par groupe, d'utiliser le TBI (Tableau Blanc Interactif).

Le conseil municipal s'interroge sur le devenir de la BCD qui perdrait sa vocation première et redeviendrait une salle de classe.

Il demande à la commission de réfléchir à la possibilité d'équiper chaque classe de TBI et de se renseigner du coût des tables d'écoliers, le mobilier scolaire étant assez onéreux.

Le prochain conseil d'école aura lieu le 13 juin à 18h30

Ecole maternelle :

- Les enseignantes demandent des travaux :
 - de rénovation de la salle de sieste (peinture des murs et plafond),
 - l'installation de rideaux opaques et d'un placard fonctionnel (comme celui de la salle de motricité) pour cette même pièce,
- Elles signalent aussi le mauvais état des rideaux extérieurs.

○ **Enfants domiciliés à l'extérieur**

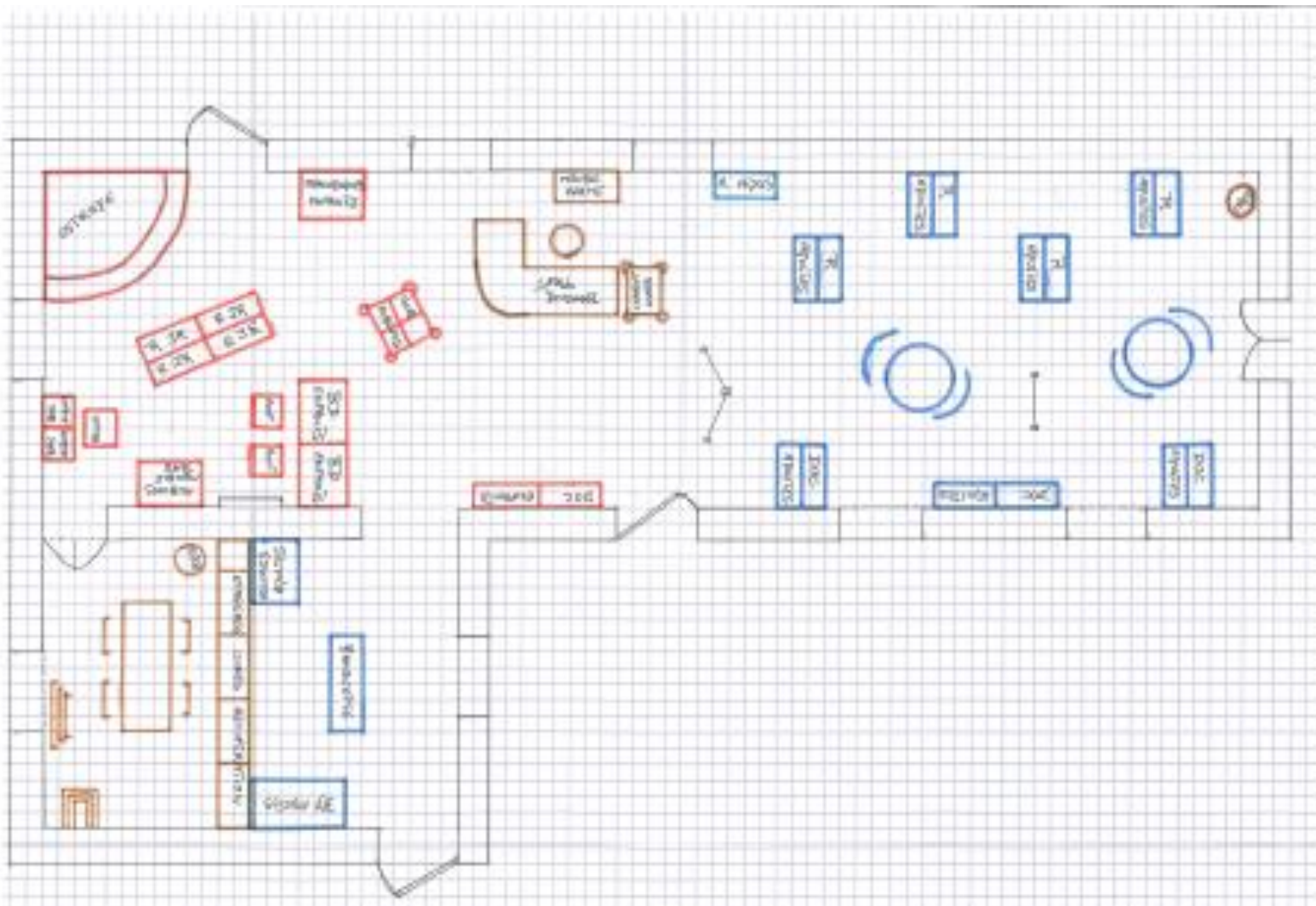
Le Maire rappelle au conseil municipal que chaque enfant scolarisé en école maternelle ou primaire doit l'être dans la commune de son domicile.

Il explique qu'à titre dérogatoire, des enfants de l'extérieur sont accueillis dans les écoles de MATOUR sous les conditions suivantes :

- les parents doivent avoir un motif sérieux pour faire la demande : assistante maternelle sur la commune de MATOUR, impératif de travail...
- le Maire de la commune de résidence doit donner son accord et accepter la réciprocité des conditions
- les enseignants doivent donner leur accord
- aucune compensation financière n'est demandée aux collectivités de résidence de l'enfant

Le conseil municipal décide de conserver le même principe à l'avenir.

- **Commission Technique Urbanisme et Réseaux**
 - **Aménagement de la bibliothèque**



Catherine PARISOT présente au conseil municipal le plan d'aménagement de la bibliothèque dans les locaux libérés par l'office de tourisme qui a pris possession de ses nouveaux locaux.

Elle souligne le travail important des bénévoles pour faire de ce lieu un endroit fonctionnel et agréable.

L'entrée sera modifiée et se fera par l'intérieur de la cour de la maison des associations, des cloisons seront déplacées, une salle sera dédiée au stockage des livres et aux réunions, un espace enfants avec une estrade sera mis en place et une porte fenêtre sera créée pour accéder à un espace de lecture extérieur.

Une étude sur les conditions de réalisation de cet aménagement a également été réalisée par l'agence départementale dont les préconisations sont également intéressantes.

Une réflexion est engagée quant au devenir d'une partie du sol, très abimée.

Le conseil municipal charge le Maire ou un adjoint de lancer les demandes de subventions auprès des divers organismes et de demander des dérogations pour pouvoir débiter les travaux dès que possible.

LOCAUX COMMERCIAUX-LOCAUX COMMUNAUX

➤ **Location C CARRY**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le locataire du studio situé au R+1 de l'immeuble BOUSSEAU-BOUSCARAT, au 31-33, Grande Rue, avait donné sa dédite.

Il précise que M. Christophe CARRY a fait une demande urgente de logement et que ce local lui a été attribué dès la libération par le précédent occupant.

Le conseil municipal prend acte et valide cette décision.

COP JARDIN

➤ **Rupture de convention LUCCARINI/ALMEIDA et DA SILVA GONCALVES**

Le Maire informe le conseil municipal des décisions de :

- Mmes LUCCARINI/ALMEIDA de rompre leur convention d'occupation précaire, signée avec la collectivité de MATOUR, leur permettant de louer un jardin communal situé rue de St Pierre.
- et Mme DA SILVA GONCALVES de rompre sa convention d'occupation précaire, signée avec la collectivité de MATOUR, lui permettant de louer un jardin communal situé sur le Matray

Le conseil municipal accepte cette décision et précise que ces deux terrains sont de nouveau libres à la location.

➤ **Demande de location de jardin**

Le Maire informe le conseil municipal de la demande de M. Daou ASSOUMANI pour louer un jardin dans les meilleurs délais.

Le conseil municipal accepte cette proposition et décide de lui en proposer un parmi ceux libérés récemment.

QUESTIONS DIVERSES :

➤ **Indemnités du Maire**

Annie VOUILLON explique au conseil municipal que depuis le 01/01/2013 les indemnités de fonction des élus des collectivités territoriales, des communautés de communes et des EPCI sont assujetties aux cotisations sociales salariales et patronales dès lors que leur montant total dépasse la moitié du plafond de la Sécurité Sociale, soit $3086/2 = 1543$ €.

Elle rappelle que le Maire, pour limiter l'impact de cette mesure, en particulier sur le budget communal, avait demandé à diminuer son indemnité de fonction et de la fixer au taux de 40 % du montant de l'indice 1015.

Elle précise que la communauté de communes a décidé d'indemniser ses vice-présidents et le cumul des deux salaires dépassent le plafond de la sécurité sociale.

Elle propose que le taux maximum de 43% du montant de l'indice 1015 lui soit de nouveau accordé et qu'il bénéficie de l'indemnité intégrale à laquelle il peut prétendre, la commune ayant dans ce cas à sa charge les cotisations afférentes.

Le conseil municipal accepte cette proposition et décide de l'appliquer dès le 1^{er} mai.

➤ **Renouvellement membre du CCID**

Le Maire informe l'assemblée qu'à chaque renouvellement du conseil municipal il convient de procéder à la mise en place de la CCID (Commission Communale des Impôts Directs). Il convient de proposer une liste de 12 titulaires et 12 suppléants aux services des impôts et seulement 6 titulaires et 6 suppléants seront retenus.

Le Maire propose au conseil municipal, qui l'accepte, d'affiner ses choix et de présenter une liste complète au prochain conseil.

➤ **Demande de mise à disposition de la salle de la cure**

Le Maire informe le conseil municipal de la demande de M. André FOREST, chef de chœur d'une chorale, pour disposer gracieusement de la salle de la cure afin d'accueillir une chorale belge en vue de l'organisation d'un concert au profit de la paroisse le samedi 27 septembre.

Il précise que la salle communale de TRAMBLY est occupée à cette date.

Le Maire indique que le CART de MATOUR était à l'origine une salle paroissiale et qu'au moment de sa mise à disposition à la commune un accord de gratuité de salle avait été mis en place.

Le conseil municipal accepte la requête de M. FOREST et lui prête la salle de la cure le 27 septembre.

➤ **Brocante MARPA**

Le Maire fait part au conseil municipal de la demande de l'association pour la gestion de la MARPA d'utiliser les divers équipements de la maison des patrimoines pour organiser sa traditionnelle brocante le 10 août 2014.

Le conseil municipal donne son accord pour :

- l'organisation de la brocante par la MARPA
- la mise à disposition du parc du manoir
- la mise à disposition de la salle heptagonale

➤ **Rallye MATOUR**

Le Maire rappelle au conseil municipal la tenue du 20^{ème} rallye de MATOUR les 26 et 27 juillet 2014.

Il indique que la phase préparatoire est très importante et demande à l'assemblée des volontaires pour coordonner ces journées : sécurité, gardiennage, cohabitation entre les campeurs et les pilotes et leurs équipages, organisation pour le camping, points à traiter par les agents municipaux...

Jean THOREUX se charge de tout le volet sécurité avec les autorités (préfecture, gendarmerie...), Thierry MICHEL, Thierry DELHOMME et Thierry IGONNET rencontreront les responsables de l'association pour préciser l'organisation.

➤ **Lettre municipale**

Le Maire rappelle à l'assemblée la décision qui avait été prise précédemment de faire distribuer la lettre municipale par les conseillers.

Il est décidé de conserver cette pratique et les membres du conseil municipal se répartissent les secteurs afin d'assurer cette tâche au mieux et de n'oublier aucune résidence (principale ou secondaire)

➤ **Accès poussette**

Marie-Christine GRIFFON fait part d'une demande récurrente pour un "accès poussette", depuis le parking du CART, permettant d'atteindre l'école maternelle.

Le Maire indique que vu la configuration des lieux cette demande n'est pas réalisable sans travaux significatifs, mais qu'elle peut être envisagée plus facilement, dans la cadre de l'aménagement du secteur du Lion d'Or, par son parking.

➤ **Recouvrement de dettes**

Le Maire indique au conseil municipal les divers échanges qu'il a eus avec Madame la trésorière municipale de CLUNY quant aux recouvrements des dettes eau, cantine, loyers ...

La pratique normale consiste en l'envoi par le trésor public de lettres de rappel, de mise en demeure et de procédures d'huissiers. Le montant des frais occasionnés par ces démarches semble avoir amené les perceptions à ne plus envoyer qu'une seule lettre et d'arrêter toute procédure.

Le conseil municipal, face à cette situation, décide :

- pour les dettes de cantine : aucun enfant ne sera inscrit à la rentrée si la situation des parents n'est pas à jour auprès de la trésorerie de CLUNY (cantine, eau, loyers)
- pour les dettes d'eau : un courrier sera envoyé aux administrés concernés et si aucune solution n'est trouvée, la fourniture en eau sera suspendue et le compteur fermé.

Il va de soi qu'un échancier peut être mis en place avec l'appui de la trésorerie ou de l'assistante sociale.

➤ **Demande de subvention "dames de cœur"**

Jean-Claude WAEBER fait part au conseil municipal d'une demande de subvention émanant de l'association "dames de cœur" pour l'organisation de leur rallye au profit du dépistage et du traitement du cancer du sein.

Cet organisme louant divers équipement communaux (gîtes, HLL, CART...) le conseil municipal décide de lui attribuer une subvention de 300€.

➤ **Demande de subvention "festival des mômes"**

Jean-Claude WAEBER rappelle au conseil municipal la demande de subvention dans le cadre de l'organisation de la manifestation "festival des mômes", sur plusieurs journées sur différents sites et la mission du conseil municipal de le charger de prendre contact avec les organisateurs afin de cerner précisément leurs besoins.

Il explique que la commune accueillera les enfants, à MATOUR, le 8 juillet toute la journée avec, au programme, la projection d'un film en plein air sur écran géant et une nuitée au camping municipal.

Il propose au conseil municipal qui l'accepte, d'accorder une subvention de 300€ à l'association.

➤ **Spectacle musical du collège saint Cyr**

Le conseil municipal remercie le collège St Cyr de MATOUR qui offre deux entrées gratuites à son concert donné à CHAUFFAILLES pour l'organisation duquel la commune a attribué une subvention.

➤ **Souris verte**

Le conseil municipal autorise l'association la "souris verte" à utiliser le parking de la Maison des Patrimoines à l'occasion de l'organisation de la kermesse au profit des écoles maternelle et primaire de MATOUR.

INFORMATIONS DIVERSES :

➤ **Mariage Blandine DAILLY et Nicolas VOUILLON**

Le conseil municipal est informé du mariage de Blandine DAILLY et Nicolas VOUILLON, fils de la 1^{ère} adjointe, le 9 août 2014.

➤ **Elections européennes**

Il est rappelé au conseil municipal les élections au parlement européen le dimanche 25 mai 2014, de 8h00 à 18h00.

➤ **Météo avril 2014**

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 23h40.

PROCHAINES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL :	lundi 16 juin 2014	- 20h30 - salle du Conseil
	vendredi 20 juin 2014	- 20h30 - salle du Conseil
	lundi 21 juillet 2014	- 20h30 - salle du Conseil
	lundi 25 août 2014	- 20h30 - salle du Conseil